

sites Natura 2000 des Gorges de la Loire



édito

L'année 2012 a été marquée par un anniversaire pour le réseau Natura 2000 : la Directive "Habitats - faune - flore" du 21 mai 1992 a fêté ses 20 ans. Sa transcription dans les Etats membres de l'Union européenne a permis de créer le plus grand réseau de sites naturels au niveau mondial ! Une véritable coopération entre les états européens a pu s'instaurer autour de la préservation du patrimoine naturel.

Sur le site des gorges de la Loire, l'année 2012 était aussi une année charnière, avec la réactualisation des documents d'objectifs. Validés en 2004 et mis en œuvre depuis 2005, il est apparu nécessaire de mettre à jour ces plans de gestion, au vu des connaissances naturalistes acquises depuis 7 ans, de l'évolution des activités socio-économiques et des outils de gestion impliquant une cohérence entre les outils d'aménagement du territoire. 2013 devrait ainsi voir la validation des nouveaux documents d'objectifs.

Ce numéro offre donc l'occasion de dresser un bilan général des sept années de mise en œuvre des plans de gestion des gorges de la Loire et de présenter une synthèse des diagnostics écologiques et socio-économiques réalisés en 2012.

Michel JOUBERT
Président du comité de pilotage
Natura 2000 des gorges de la Loire

sommaire

Bilan de 7 années de mise en œuvre p.2 ▶

Synthèse du diagnostic écologique 2012 p.3 ▶

Synthèse du diagnostic socio-économique 2012 p.4 ▶

Glossaire p.4 ▶

Contacts p.4 ▶



Synthèse du diagnostic socio-économique 2012

Caractéristiques du territoire couvert

| | ZSC | ZPS |
|--------------------------------|---|--|
| Données administratives | 4 communautés de communes. 27 communes. | 10 communautés de communes. 51 communes. |
| Surface | 4 976 ha + 159 km de cours d'eau affluents de la Loire. | 58 709 ha. |
| Nombres d'habitants | 16 842 habitants. | 73 996 habitants. |
| Propriété foncière | 89 % privée et 10 % publique. | 96 % privée et 3 % publique. |
| Documents d'urbanisme | 7 PLU, 6 cartes communales, 12 communes sans document. | 15 PLU, 8 POS, 18 cartes communales, 10 communes sans document, 1 SCOT. |

Activités économiques

| | ZSC | ZPS |
|-------------------------------|---|---|
| Agriculture | SAU : 24 % du site. 152 exploitants agricoles (moyenne de 70 ha dont 8 ha dans le site). Prairie prépondérante : 91 % de la SAU. Elevage dominant. | SAU : 33 % du site. 769 exploitants agricoles (moyenne de 59 ha dans le site). Prairie prépondérante : 77 % de la SAU. Elevage dominant. |
| Sylviculture | 66 % du site. Dominance des résineux. 16 massifs forestiers gérés par l'ONF. | 52 % du site. Dominance des résineux. 53 massifs forestiers gérés par l'ONF. |
| Industrie et artisanat | 877 établissements "commerces et industries". 39 captages d'eau potable. 38 STEP sur le bassin Loire amont dont 4 sur le site. 132 obstacles à l'écoulement naturel (85 % des seuils à l'abandon). | 4005 établissements "commerces et industries". 107 STEP sur le site. |

Pratiques sportives et de loisirs

| | ZSC | ZPS |
|---------------------------|---|--|
| Chasse | 1 ACCA par commune. 21 réserves ACCA. | 1 ACCA par commune. 40 réserves ACCA, 6 réserves du domaine public fluvial. 2500 adhérents par an en moyenne. |
| Pêche | 4 AAPPMA. 2200 pêcheurs adhérents (21 % des pêcheurs de Haute-Loire). 5 parcours de pêche "no-kill". 1 réserve de pêche. | 12 AAPPMA. 6 000 pêcheurs adhérents (56 % des pêcheurs de Haute-Loire). 4 parcours de pêche "no-kill". 3 réserves de pêche. |
| Sports nautiques | Loire navigable par petite embarcation sur l'intégralité de son linéaire, d'avril à octobre. | Loire navigable par petite embarcation sur l'intégralité de son linéaire, d'avril à octobre. |
| Sports motorisés | 1 moto-club au sein du site. 2 à 3 manifestations par an en moyenne. Pratiques sauvages hors piste | 6 moto-clubs au sein du site. 10 manifestations par an en moyenne. Pratiques sauvages hors piste |
| Randonnée pédestre | 4 sentiers de GR, 18 de PR. | 6 sentiers de GR, 1 de GRP, 109 de PR. |
| Randonnée cycliste | 2 itinéraires labellisés FFC. | 12 itinéraires labellisés FFC. |
| Escalade | 1 site. | 3 sites. |
| Sport de vol libre | | 2 sites de parapente. |
| Baignade | 3 sites majeurs. | |

Infrastructures

| | ZSC | ZPS |
|------------------------------|---|--|
| Tourisme et loisir | 174 hébergements. | 264 hébergements. |
| Voie et communication | 1 RN, 90 km de RD, 244 km autres routes, 440 km de chemins et sentiers. | 1 RN, 383 km de RD, 1 212 km autres routes, 1 700 km de chemins et sentiers. |
| Lignes électriques | | 1 ligne haute-tension. 1 ligne très haute-tension. |

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy ESPERET, Service Environnement du Conseil Général de la Haute-Loire
1 place Monseigneur de Galard • CS20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. : 04. 71. 07. 43. 86 • Fax : 04. 71. 07. 43. 52 • E-mail : catherine.esperet@cg43.fr
Site internet : www.cg43.fr



Vue des Gorges à St-Vincent © Conseil Général 43



Prairie de fauche © CBNMC



Pêcheur © Conseil Général 43

Glossaire

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
FFC : Fédération Française de Cyclisme
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
STEP : Station d'épuration
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bilan de sept années de mise en œuvre

Trois sites ont été identifiés sur le territoire des gorges de la Loire pour intégrer le réseau Natura 2000 :

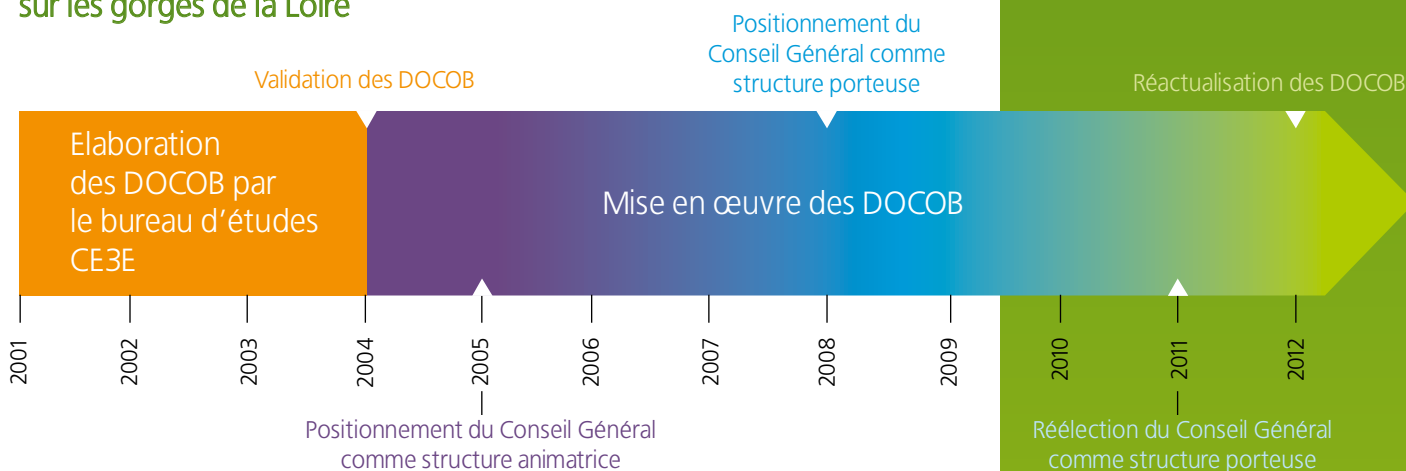
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des gorges de la Loire issue de la Directive Oiseaux ;
- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des gorges de la Loire et affluents partie sud, issue de la Directive "Habitats Faune Flore" ;
- le site linéaire "rivières à écrevisses à pattes blanches" (ZSC) issue de la Directive "Habitats Faune Flore".

Ces deux derniers sites font actuellement l'objet d'un recalage du périmètre à l'échelle cadastrale et devraient fusionner pour n'en former plus qu'un.



Gorges de la Loire à Arlempdes © Conseil Général 43

Les étapes clés de la mise en place de Natura 2000 sur les gorges de la Loire



Les actions de communication

- Diffusion de 4 bulletins d'information Natura 2000 à l'intention de la population locale.
- Installation de 2 panneaux d'information sur site (à Chamalières-sur-Loire et Vorey).



Formation propriétaires forestiers © Conseil Général 43



"L'oiseau de pierre", site de Bonnefond © Luth Médiations

- Aménagement d'un sentier de découverte des oiseaux sur Saint-Martin-de-Fugères.
- Conception de 11 panneaux pour une exposition itinérante sur la faune, la flore et les milieux associés de la Haute vallée de la Loire.
- Organisation de 5 formations à l'attention des acteurs socio-économiques (forestiers, agriculteurs, acteurs du tourisme).
- Animation de 8 réunions d'information publique.
- Programmation de 17 sorties découverte avec 234 participants.
- ...



Les actions de suivis scientifiques

- 12 espèces d'oiseaux nicheurs ont fait l'objet d'un suivi.
- 2 zones tests de 25 km², en amont et aval du Puy, ont été mises en place en 2008 pour le suivi des oiseaux.
- La cartographie des habitats naturels agro-pastoraux a été réalisée en 2006 ; celle des habitats forestiers, en 2012.
- 7 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été suivis sur 35 placettes.
- 9 espèces animales d'intérêt communautaire ont fait l'objet d'un suivi.



Les actions de gestion écologique

- 9 chartes Natura 2000 ont été signées depuis 2008 sur 217 ha.
- 158 contrats agricoles ont été signés en 2007 et 2008 sur 2 975 ha.
- 1 contrat Natura 2000 a été signé en 2007 par la commune de Chadron, portant sur 7 000 m² dans le but de réouvrir le milieu.

Synthèse du diagnostic écologique réalisé en 2012

Situées à un carrefour climatique, les gorges de la Loire présentent une diversité de milieux naturels remarquable et originale.

Certains milieux et certaines espèces sont reconnus comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire



Pelouse pionnière vivace © Conseil Général 43

18 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés dont :

- 7 habitats agropastoraux : prairies de fauche, landes sèches, pelouses vivaces, prairies tourbeuses, pelouses alluviales... ;
- 3 habitats humides : mégaphorbiaies, végétations des berges vaseuses, herbiers à Renoncule flottante ;
- 5 habitats forestiers : hêtraies, forêts de pente, d'éboulis et de ravins, Aulnaies-frênaies alluviales ;
- 3 habitats rocheux : pelouses pionnières vivaces, végétations des anfractuosités rocheuses.

Les efforts de prospection ont permis de découvrir 9 nouveaux habitats d'intérêt communautaire depuis 2005. Notons par ailleurs que sur les 18 habitats, 4 sont reconnus prioritaires au titre de la Directive Habitat.

La faune et la flore d'intérêt communautaire



Grand Murin © L. Girard

Loutre d'Europe © C. Lemarchand

- 9 espèces animales d'intérêt communautaire, listées à l'annexe II de la directive "Habitats", sont avérées : la Loutre d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand/Petit Murin, le Sonneur à ventre jaune, le Chabot, l'Ecrevisse à pattes blanches, la Cordulie à corps fin, l'Ecaille chinée, le Lucane cerf-volant ;
- 6 espèces animales d'intérêt communautaire, listées à l'annexe II de la directive "Habitats", sont potentiellement présentes : le Grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échanquées, le Triton crêté, la Moule perlière, le Gomphe serpentif ;
- 2 espèces floristiques (mousses) d'intérêt commu-

nautaire ont été inventoriées : l'Orthotric de Roger et la Buxbaumie verte ;

- 17 espèces faunistiques et 1 espèce floristique (sphaigne) d'intérêt communautaire, listées aux annexes IV et V de la directive "Habitats".

Cinq nouvelles espèces animales et deux espèces floristiques ont également fait leur apparition dans le document d'objectifs. Le site présente un enjeu exceptionnel pour le Sonneur à ventre jaune et l'Ecrevisse à pattes blanches.

La faune et la flore exotiques envahissantes

- 10 espèces floristiques exotiques envahissantes ont été identifiées, leur développement étant pour l'instant limité : l'Ambroisie à feuilles d'armoise, la Balsamine de l'Himalaya, le Robinier faux-acacia, la Verge d'or du Canada... ;
- 4 espèces faunistiques exotiques envahissantes peuplent également les gorges de la Loire : le Ragondin, le Rat musqué, l'Ecrevisse de Californie, l'Ecrevisse américaine.

Si les espèces floristiques envahissantes ne présentent pas encore une menace pour la ZSC des gorges de la Loire, l'Ecrevisse de Californie a déjà colonisé une grande partie du réseau hydrographique de la Loire amont, au détriment du développement de l'Ecrevisse à pattes blanches.

Les oiseaux d'intérêt communautaire

- 38 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux) fréquentent le site. 18 d'entre-elles sont nicheuses, tandis que les 20 autres espèces sont de passage uniquement lors de leur migration.
- Parmi les espèces nicheuses, on compte :
 - 2 grands échassiers : le Héron Bihoreau gris et l'Aigrette garzette ;
 - 8 rapaces diurnes : le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Milan royal, la Bondrée apivore, le Milan noir, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Aigle botté ;
 - 1 rapace nocturne, le Hibou grand duc ;
 - 4 passereaux : l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou ;
 - Autres espèces : l'Engoulevent d'Europe, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic noir.

Avec 38 espèces d'intérêt communautaire, la ZPS des gorges de la Loire se classe parmi les sites natura 2000 remarquables pour l'avifaune.

Deux nouvelles espèces nicheuses, l'Aigle botté et l'Aigrette garzette, sont venues compléter la liste établie en 2004.

Bihoreau gris © B. Laborde



Engoulevent d'Europe © P. Gay, LPO Auvergne